




---

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE**  
du  
**Mercredi 16 octobre 2019**

---

		PRESENT	EXCUSE	ABSENT
Représentants des usagers	M. Pierre LE BARS	x		
	M. François LE FLOCH	x		
Représentants des familles	M <sup>me</sup> Christiane RAULT	x		
	Mme Marie-Pierre LE MOING	x		
	Mme Marie-Thérèse HERVE	x		
	Mme Ghislaine GOUTTEUILLET	x		
	M. Philippe LE DORTZ			x
	M. Patrick FRABOULET		x	
Représentante du personnel	Mme Véronique JEGO	x		
Représentant du Conseil d'Administration	M <sup>me</sup> Marie-France PAILLARD			x
Directeur	M <sup>me</sup> Christelle MATHIEU-RIOU	x		
Cadre de santé	M <sup>me</sup> Fabienne LE BLANC	x		
Animatrice	M <sup>me</sup> Hélène CABO		x	
Secrétaire	M <sup>me</sup> Maryse ETIENNE	x		

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation du compte rendu du 23/04/2019
  - 2) Etat prévisionnel des recettes et dépenses 2020
  - 3) Tarifs 2020
  - 4) Travaux de la salle à manger du rez de chaussée
  - 5) Dossier médical partagé (DMP)
  - 6) Sécurisation de la Résidence
  - 7) Questions diverses
- 

*Début de séance à 10 h 30*

*CR*

Madame MATHIEU-RIOU accueille Mme LE MOING Marie-Pierre qui réintègre le Conseil de la Vie Sociale suite à l'entrée de sa mère à Ty Noal. Mme LE MOING se présente et précise qu'elle a déjà fait partie du CVS durant l'hébergement de sa belle-mère à l'EHPAD.

## **1. Approbation du compte rendu du 23/04/2019**

Le compte rendu du conseil de la vie sociale du 23 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

## **2. Etat prévisionnel des recettes et des dépenses 2020**

Mme MATHIEU-RIOU parcourt et commente l'état prévisionnel des recettes et dépenses 2020. Le rapport présente tout d'abord les éléments permettant le calcul des dotations et du prix de journée puis les dépenses et recettes d'exploitation et les tarifs proposés.

### **Synthèse des recettes d'exploitation par section :**

Le tableau présenté ci-dessous concerne les recettes par section pour mieux appréhender l'EPRD 2020.

	<b>2020</b>	<b>EPRD exécutoire 2019</b>	<b>Ecart</b>	<b>%</b>
<b>Hébergement</b>	2 248 260 €	2 244 310 €	+3950 €	+0,18%
<b>Dépendance</b>	701 000 €	709 621,96 €	-8621,96 €	-1,23%
<b>Soins</b>	1 597 000 €	1 602 475,36 €	-5475,36 €	-0,34%
	<b>4 546 260 €</b>	<b>4 556 407,32 €</b>	<b>-10 147,32 €</b>	<b>-0,22%</b>

Tous groupes de recettes confondus, la section hébergement est en progression de 0,18%. Cette augmentation est faible mais s'explique par le rebasage de certaines recettes annexes comme les recettes du FEH qui diminue drastiquement avec la suppression des 80% pour convenances personnelles au sein de l'établissement au profit des 75% ou 90% au choix des agents.

La proposition concernant la section dépendance est en accord avec les validations PMP/GMP. La diminution prévue initialement était de 13 000 € par an pendant 4 ans. Au final, l'impact 2020 est moins important puisque porté à 8 621,96 €. Nous n'avons pas d'information sur la compensation de cette diminution par l'ARS à ce jour.

La dotation de la section soin est d'ores et déjà bloquée puisque l'établissement est théoriquement en convergence négative.

L'EPRD 2020 est néanmoins présenté en déséquilibre avec un déficit prévisionnel de 5 550 €.

### **Synthèse des dépenses :**

Le tableau ci-dessous présente les dépenses par section et par groupes de dépenses pour mieux appréhender l'EPRD 2020.

	<b>Groupe I</b>	<b>Groupe II</b>	<b>Groupe III</b>	<b>EPRD 2020</b>	<b>Exécutoire 2019</b>	<b>%</b>
<b>Hébergement</b>	363 310	1 140 000	740 400	<b>2 243 710</b>	2 244 310	-0,04%
<b>Dépendance</b>	43 000	643 200	23 000	<b>709 200</b>	709 621,96	-0,06%
<b>Soins</b>	69 000	1 474 250	55 650	<b>1 598 900</b>	1 602 475,36	-0,22%
	<b>475 310</b>	<b>3 257 450</b>	<b>819 050</b>	<b>4 551 810</b>	<b>4 556 407,32</b>	<b>-0,10%</b>

2/5  
CR

Le reste à charge des résidents augmenterait de 30,60 € pour un mois de 30 jours soit 2 051,40 € pour l'hébergement et la dépendance.

Il est proposé quelques augmentations sur les tarifs annexes en relation avec le coût plus important des matières premières en cuisine et des produits d'entretien en blanchisserie.

➤ **Les membres du CVS émettent un avis favorable concernant les tarifs 2020 à l'unanimité.**

- Une baisse des tarifs est néanmoins sollicitée par un membre du CVS

#### **4. Travaux de la salle à manger**

- Début des travaux en début d'année 2020
- Trois devis vont être demandés pour la menuiserie.

#### **5. Dossier médical partagé (DMP)**

Ce dossier demande un travail technique et spécifique pour sa mise en place. Il est ultra sécurisé. Seuls les médecins libéraux, médecin coordonnateur et infirmiers pourront le consulter. Le consentement sera demandé aux résidents, aux référents familiaux, aux tuteurs. L'achat de ce module sera financé par la CPAM pour la quasi-totalité. Le coût de maintenance de 500 € HT restera à la charge de l'établissement chaque année.

#### **6. Sécurisation de la résidence**

Mme MATHIEU-RIOU souhaite aborder la possibilité de sécuriser la sortie de l'établissement. Le plus simple est la mise en place d'un digicode pour sortir. Le code ne serait pas indiqué clairement mais par exemple « année N-1 ».

Les avis sont partagés quant à la possibilité d'installer un code pour sortir de l'établissement. Certains membres du CVS ont peur que cela restreigne les allées et venues de certains résidents en mesure de sortir seuls.

La réflexion sur cette mise en place doit se poursuivre.

#### **7. Questions diverses**

- De nouvelles infiltrations sont constatées. Une expertise interviendra le 23 octobre 2019. Une société spécialisée dans les recherches de fuites sera présente.
- Des travaux sont envisagés au PASA (création de sanitaires)
- Il est envisagé de supprimer les bouteilles d'eau et de les remplacer par deux fontaines à eau avec pichets de ½ L. Les fontaines seraient installées à l'étage dans l'office saphir-turquoise et dans la salle de transmission (bulle).
- Les nouvelles tenues des personnels (4 tenues par personne) sont appréciées de tous (belles couleurs, bien taillées...).
- Il est demandé par un membre du CVS de veiller à bien assortir les tenues des résidents.

Le tableau ci-dessus démontre que nous avons pris acte de la baisse des moyens alloués en 2020. La baisse est moindre que celle qui était envisagée au départ. Les dépenses envisagées sont supérieures aux recettes mentionnées dans le présent EPRD. Il est nécessaire de relever que les recettes en atténuation pour la dépense et le soin ne sont pas intégrées ni la possible compensation de la diminution de la dotation dépendance par l'Agence Régionale de Santé.

Concernant l'hébergement, la diminution est minime. Les moyens alloués ont été répartis différemment.

Concernant la dépendance, la baisse de dotation n'a pas été intégrée dans les dépenses mais uniquement dans les recettes. D'où un budget présenté en déficit.

Concernant le soin, la convergence est prise en compte. Il apparaît qu'elle ne sera que très minime et correspondra plutôt à un blocage de la dotation qu'une véritable reprise. La différence 2019/2020 s'explique principalement par le fait que la différence correspond à la compensation de la diminution de la dotation dépendance. Il n'est pas certain que l'opération soit reconduite en 2020.

Pour rappel, l'établissement ne présente pas d'intégration d'excédent sur l'EPRD 2020 puisque le système ayant changé, ce n'est plus N-2 qui est à prendre en compte mais N-1. En 2018, la structure a fait un déficit qui a été compensé par la réserve de compensation des déficits. Au vu des éléments dont nous disposons actuellement, il est probable que de nouveau nous réalisons un déficit en 2019.

Par ailleurs, il apparaissait plus judicieux de proposer cet EPRD en déficit ce qui est probable au vu de l'évolution envisagée du groupe II (personnel). Comme chaque année, nous avons intégré une reprise de provision dans le but de pouvoir augmenter l'ouverture des crédits sur la section d'hébergement. Il est à espérer qu'il n'y aura pas besoin de reprendre cette provision dans le but de maintenir ou améliorer le fonds de roulement d'investissement.

- **Les membres du CVS émettent un avis favorable concernant l'EPRD 2020 à l'unanimité.**

### **3. Tarifs 2020**

#### **1- Prix de journée hébergement et dépendance**

Il ressort des différents éléments présentés précédemment les tarifs suivants :

<b>Hébergement</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Ecart</b>	<b>Evolution</b>
Permanent + 60 ans	60,61 €	61,22 €	0,61 €	1%
Temporaire + 60 ans	73,15 €	73,88 €	0,73 €	1%
<b>Dépendance</b>				
GIR 1-2	25,07 €	26,59 €	1,52 €	6,06%
GIR 3-4	15,91 €	16,87 €	0,96 €	6,03%
GIR 5-6	6,75 €	7,16 €	0,41 €	6,07%
<b>Héberg. + Dépend.</b>				
Permanent	67,36 €	68,38 €	1,02 €	1,51%
Temporaire	79,90 €	81,04 €	1,14 €	1,43%

- Des bancs supplémentaires sont réclamés notamment à gauche de l'EHPAD en direction du stade de foot. Un banc pourrait être installé face aux bambous (voir avec la mairie). Le banc placé parmi les arbustes sera à déplacer.
- Un groupe de travail est à l'œuvre pour transformer la balnéothérapie en une balnéo sensorielle. Ce projet est mené par Doriane, Psychomotricienne.
- Un groupe de travail s'est réuni sur le thème du décès en EHPAD. La question de la sortie du résident lors de son décès par la porte principale est posée. Une réflexion est en cours. Les résidents présents au CVS sont favorables à cette proposition. Les familles sont plus mitigées : 2 contre, 1 en balance et 1 pour.
- Constatation de nombreux mouvements de personnels :
  - Durant l'été (vacances, arrêts de maladie)
  - Chaque année il y a des changements de personnel dans les unités en début d'année. Ce qui entraîne moins de routine et des nouveaux regards.
- L'agent d'entretien est en arrêt maladie depuis le 24 juin 2019.

***La séance est levée à 12h30***

Fait à Noyal-Pontivy, le 16 octobre 2019

La secrétaire de séance,

Mme Christiane RAULT

CR 

